

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

COMMUNE DES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 09 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 27

L'an deux mille vingt six, le neuf mars deux mille vingt six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 03/03/2026, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Patricia BLANCHARD, Jean-Pierre CITEAU, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Ingrid BERNARD, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELLIER, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Nathalie KARCHER a donné pouvoir à Didier RETAILLEAU, Hélène LEMESLE a donné pouvoir à Patricia BLANCHARD

Absents excusés : 1

Absents : 7

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D09032026_16 : Maîtrise d'œuvre (Stade APD) pour la restauration et la réhabilitation du lavoir des essais - Subvention

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la décision de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 10 octobre 2025 ;
Vu la convention n°2025-PVD-2-LES ACHARDS ;
Vu la décision municipale n°2025-011 du 26 mai 2025 relative à l'attribution du marché ;

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », la commune des Achards a engagé une étude de maîtrise d'œuvre (stade APD) pour la restauration et la mise en valeur du lavoir des Essais.

Par décision n°2025-011 du 26 mai 2025, le marché a été attribué au cabinet AODA ARCHITECTES pour un montant de 15 900 € HT, soit 19 080 € TTC.

Dans le cadre du dispositif d'aides aux études « Petites Villes de Demain », le Département de la Vendée a accordé à la commune une subvention d'un montant maximal de 9 540 €, représentant 50 % du coût prévisionnel de l'étude.

Le plan de financement de l'étude est le suivant :

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montants TTC
Maitrise d'œuvre (APD)	19 080 €	Subvention Département	9 540 €
		Autofinancement communal	9 540 €
TOTAL Dépenses	19 080 €	TOTAL Recettes	19 080 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **APPROUVER** la convention n°2025-PVD-2-LES ACHARDS ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire, Michel VALLA ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST,



Le Maire,

Michel VALLA



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jours, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 11/03/2026
Au registre